



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 janvier 2020

N° 2020-5

L'an deux mille vingt, le 7 janvier, à 20h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	53 Dont 5 procurations
Votes pour :	53
Vote(s) contre :	0
Abstention(s) :	0
Refus de vote :	0
Date de la convocation :	27 décembre 2019

Présents votants (48) : PUCEL Matthieu, TREY Jean-Claude, MOUINIQ Jean, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DELCASSO Maryse, MUR Raymond, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, CARROT Jean-Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, MALERE Hélène, ROTGE Gilbert, BECH Jean-Pierre, DE BENQUE Gilbert, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BESSONE Michel, FINES Frédéric, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, SERMET André, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, BERTRANUC Evelyne, TOUCOUERE Dominique, ROBIN Isabelle, ACCHINI Nicole, BRUN Didier, BAZERQUE Albert, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, POME Maryse, ROCA Jacques, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel

Présents non votant : TARDOS Jean, PEFONTAN Marie-Madeleine, DUPOUY Marie-France, BAHEU Benoît, PRUGENT-LERE Fernande

Absents (11) : CHATILLON Frédéric, GISTAU Patrick, VIDALON Patricia, GAY Eric, ROCHER Jacques, AUTHENAC Philippe, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, FORTINE Didier, FOURCADE Dominique, CASCARRE Victor

Procurations (5) : VIDAL Thierry à TREY Jean-Claude
DESMARAIS Nadine à DELCASSO Maryse
BORDE Michel à MUR François
BOUYGARD Pierre à ARMANET Henri
FORGUE Pierre à MIR Jean-Henri

OBJET : Budget principal – DM
n° 2

Madame Hélène MALERE a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président rappelle :

Conformément aux dispositions de l'article L.2321-2-27° du CGCT, sont tenues d'amortir :

- les groupements de communes dont la population totale est égale ou supérieure à 3.500 habitants.

La constatation de l'amortissement des immobilisations constitue une opération d'ordre budgétaire.

Le montant de l'état des amortissements 2019 pour le budget principal s'élève à 65 523,31€.

Chapitre	Article	Désignation	Total Budget	+/-	Nouveau total
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
042	6811	DF – Dotations amortissements	0€	+ 65 523,31€	65 523,31€
023		DF- Virement à la section d'investissement	1 328 450€	-65 523,31€	1 262 926,69 €
SECTION D'INVESTISSEMENT					
021		RI – Virement de la section de fonctionnement	1 328 450€	-65 523,31€	1 262 926,69 €
040	2802	RI – Immobilisations incorporelles -Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	0€	+27 130€	27 130€
	28031	RI – – Immobilisations incorporelles -Frais d'études – Plan de paysage	0€	+12 144€	12 144€
	28088	RI Autres immobilisations incorporelles – Site internet, applications numériques PAH	0€	+2 715,62€	2 715,62€
	281578	RI – Autre matériel et outillage de voirie – Scie sabre, Cateroillar	0€	+3 449€	3 449€
	28158	RI – Autres installations, matériel et outillage techniques – Terrassement local technique, silo, marteau, burineur	0€	+2 447€	2 447€
	28181	RI – Installations générales, agencements et aménagements divers – Parcours de santé	0€	+591€	591€
	28182	RI – Autres immos corporelles – Matériel de transport – Renault Clio, Nissan	0€	+2 635€	2 635€
	28183	RI – Autres immos corporelles – Matériel de bureau et matériel informatique	0€	+ 7 378€	7 378€
	28188	RI – Autres immos corporelles – Autres immos corporelles – Déchiqueteuse, saleuse...	0€	+7 033,69€	7 033,69€

Sur la section d'investissement,

Il convient d'intégrer les frais d'études suivis de travaux pour un montant de 19 348,50€.

Chapitre	Article	Désignation	Total Budget	+/-	Nouveau total
SECTION D'INVESTISSEMENT					
041	2031	RI – Frais d'études	0€	+ 19 348,50€	19 348,50€
041	21318	DI-Construction autres bâtiments publics	0€	+ 19 348,50€	19 348,50€

Opération non budgétaire,

Les comptes 4581 et 4582 (opérations d'investissement sous mandat) présentent des soldes de respectivement 1 233 381,24€ et 1 223 894,83€, ces opérations ont été passées en 2013 sur la communauté de communes des Véziaux d'Aure (refacturation aux communes de travaux réalisés pour le compte des communes). Normalement, à la fin de l'opération, ces comptes ont des soldes égaux, il y a une différence de 9 486,41€.

Pour régulariser, il faut autoriser une opération d'ordre non budgétaire : débit 1068 et crédit 4582 pour 9 486,41€.

Monsieur le Président demande l'approbation de ces propositions.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire décide :

- D'approuver les modifications budgétaires telles que présentées par Monsieur le Président ;
- de mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE

COMMUNUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU